

Accord d'engagement

Partenaires de l'écosystème du Pôle de Compétitivité CIMES

Entre

Le Pôle de compétitivité CIMES

et

la grappe industrielle **Meca Bourg**

et

la grappe industrielle **Meca Loire**

et

la grappe industrielle **Mont-Blanc Industries**

et

la grappe industrielle **Vilesta**

Contexte et Ambition

Né du rapprochement entre les pôles Mont-Blanc Industries et ViaMéca, en fédérant notamment les territoires mécaniciens de la Région à forte densité au travers de leurs grappes industrielles, le Pôle de Compétitivité CIMES a pour ambition de créer le premier hub de dimension européenne dédié à l'ingénierie et au manufacturing pour les systèmes mécaniques intelligents, capable de préfigurer la nouvelle organisation de la filière mécanicienne en France.

Missions

Le Pôle CIMES a pour missions :

- De fédérer les acteurs d'innovation de pointe de l'industrie, de la recherche et de la formation à l'échelle régionale pour l'Industrie du Futur (usine à projets/produits d'ambition européenne)
- D'animer les écosystèmes industriels de la Région pour accompagner les entreprises dans leur progrès et leur mutation vers l'industrie du futur, notamment en facilitant aux PME l'accès à l'innovation collaborative, à l'Europe, et à l'international.

Fort de ses 500 adhérents représentant plus de 50 000 emplois, l'écosystème CIMES est ainsi engagé dans les travaux des stratégies d'innovation à l'échelon régional, national et européen et dans les travaux de stratégie d'attractivité des bassins d'emplois locaux.

Organisation

Cette stratégie d'action territoriale, reposant sur un modèle d'organisation en réseau et agile, garantit à CIMES un maillage complet et performant du territoire.

Chaque entité de l'écosystème CIMES (pôle de compétitivité et grappes industrielles) est autonome dans son fonctionnement propre. Chaque entité s'engage à s'inscrire dans la stratégie globale, et privilégie l'intérêt général à l'intérêt particulier.

Valeurs

Les entités de l'écosystème CIMES s'appuient sur les valeurs d'honnêteté, de confiance et de respect.

Elles portent les valeurs de RSE au sein de leur propre entité et auprès de leurs adhérents.

Engagements

Conscientes que l'industrie mécanique française est aujourd'hui en pleine mutation (digitale, environnementale, internationale) et qu'elle doit se donner les moyens de répondre aux attentes de l'Industrie du Futur, les grappes industrielles ci-dessus mentionnées et adhérentes du Pôle de compétitivité CIMES souscrivent à l'ambition, aux missions, aux valeurs et aux objectifs de CIMES.

Avec la volonté de générer l'énergie et l'engagement indispensables au succès de CIMES :

- Les entités s'engagent à agir en faveur du développement et de la promotion de l'écosystème CIMES.
- Les grappes industrielles favorisent le fonctionnement efficace du collège 3 par la participation active de leurs propres adhérents aux différentes instances de gouvernance de CIMES (conseil d'administration, Bureau, commissions thématiques).
- Les entités de l'écosystème s'engagent à partager leurs bonnes pratiques et outils d'animation territoriale pour renforcer les collaborations entre PME fournisseurs de technologies, PMI de sous-traitance, groupes industriels et structures de recherche publique.
- Chaque entité s'engage à contribuer à l'élaboration et au déploiement de la stratégie de financement de l'ensemble consolidé des entités de l'écosystème ; l'objectif étant que les sources soient diverses, dans le respect des équilibres public/privé et dans le cadre d'une gestion saine, frugale et transparente.
- En cas de financement public concernant plusieurs programmes et entités, les financements seront reçus et répartis selon les règles budgétaires compatibles avec les règles de l'organisme financeur public. Si le financeur ne détaille pas les subventions versées par programme et entité, les subventions seront réparties au prorata des charges budgétées au titre de ces programmes. Si cette répartition ne permet pas de mener à bien l'ensemble des programmes, une autre répartition, cohérente avec le principe fondateur du Pôle, d'équilibre entre les actions d'innovation

collaborative et les actions d'animation territoriale, devra être proposée par le Bureau Exécutif du Pôle et validée par le Conseil d'Administration.

Modalités de mise en œuvre

Des réunions de l'écosystème CIMES ont lieu régulièrement, a minima quatre fois par an. Un plan d'action annuel assorti d'un budget respectueux des règles de financement public et des engagements privés est établi à mi année N-1 pour l'année N.

le 27/11/2019 à Bourg en Bresse.

Pour CIMES,

Le Président



Ph. TAURIN-PERREUX

Pour MécaBourg,

Le Président



S. CATHERIN

Pour MécaLoire,

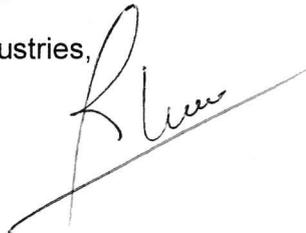
Le Président



B. AVTUN

Pour Mont-Blanc Industries,

Le Président



N. ALBRIEUX

Pour Vilesta,

Le Président



J.B. BONNET